

SEANCE DU 7 JANVIER 2015

DÉCISION N° 2015 / 3 / CPR / 2

PROJET CENTER PARCS SUR LA COMMUNE DU ROUSSET (Saône et Loire)

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants, notamment le L 121-8-II,
- vu la lettre et le dossier de saisine du Directeur général adjoint de Pierre & Vacances du 25 novembre 2014,
- vu sa décision n° 2014/39/CPR/1 du 3 décembre 2014 décidant de l'organisation d'un débat public,

après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 :

Madame Claude BREVAN est désignée présidente de la commission particulière du débat public sur le projet Center Parcs sur la commune du Rousset (Saône et Loire).

Article 2 :

Sur proposition de Madame Claude BREVAN, les personnes suivantes sont nommées membres de la commission particulière :

- Monsieur Xavier BOLZE
- Monsieur Jean-Stéphane DEVISSE
- Madame Fatima OUASSAK
- Madame Anne-Marie ODUNLAMI
- Monsieur Philippe QUEVREMONT
- Monsieur Bruno VEDRINE

Le Président



Christian LEYRIT